

# LE JUGE

Le rôle du juge :

- Son attitude est neutre et impartiale
- Il doit instaurer l'ordre dans le tribunal
- Il ouvre la séance en rappelant les faits qui opposent les deux parties, il présente les avocats de la défense, de l'accusation et le jury
- Il passe et régule la parole tout au long de la séance
- Il recadre les propos en cas de dérapage
- Il prononce la sentence suite au verdict des jurés. En cas de culpabilité, il définit la peine appropriée